



Observatoire des marchés publics romand
p.a. SIA section vaud
av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse :	15.08.2022
Titre du projet du marché	Rénovation et transformation des sanitaires du bâtiment CE – Prestations d'architecte
Forme / genre de mise en concurrence	Appel d'offres avec cahier des charges détaillé
ID du projet	242030
N° de la publication SIMAP	1277923
Date de publication SIMAP	22.07.2022
Adjudicateur	Ecole polytechnique fédérale de Lausanne - EPFL, Développement et Constructions, EPFL VPO-DC CNST, BS 127 (Bâtiment BS), CH – 1015 Lausanne
Organisateur	Ecole polytechnique fédérale de Lausanne - EPFL, Vice-Présidence pour les Opérations, Domaine des achats, EPFL VPO-DA-GE, Bâtiment BI A0 528, Station 7, CH-1015 Lausanne.
Inscription	En déposant son dossier le candidat est considéré comme inscrit.
Visite	Aucune visite des bâtiments n'est prévue ainsi qu'aucune séance d'information.
Questions	29.07.2022 via simap
Rendu documents	31.08.2022 à 16h00 L'offre complète doit être remise à l'EPFL au plus tard en deux exemplaires à l'adresse indiquée au ch. 5.1.B: une sous forme papier, une sous forme électronique sur clé USB. Le cachet postal fait foi.
Rendu maquette	-
Type de procédure	Procédure ouverte soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux.
Genre de prestations / type de mandats	Mandat d'architecte.
Description détaillée des prestations / du projet	Les prestations concernent les phases 32 à 53 selon SIA 102. Le cout total des travaux est évalué à CHF 4'000'000.- Rénovation du réseau de distribution et des groupes sanitaire du bâtiment CE. L'opportunité d'intervenir simultanément sur le réseau de distribution d'eau et sur la rénovation des sanitaires permet d'optimiser les délais d'intervention et les coûts. Le réaménagement des blocs sanitaires en cellules non générées répond également à une demande de plus en plus appuyée par un nombre d'étudiants et notamment les associations LGBTIQ.
Communauté de mandataires	L'association ou la communauté de soumissionnaires (consortium ou société simple) n'est pas admise pour le présent marché.
Sous-traitance	Non admise.

Mandataires préimprimés	Les bureaux préimprimés (yc organisateur) sont mentionnés et les documents produits font partie de l'appel d'offres.
Comité d'évaluation ou Jury / collège d'experts	Le comité d'évaluation qui procédera à l'analyse des offres est interne à l'EPFL <ul style="list-style-type: none"> • Pierre Gerster Chef de service VPO DC CNST • Mélissa Armand Cheffe de projet VPO DC CNST • Pierre Olivier Köehrer Acheteur VPO DA GE
Conditions de participation	<ul style="list-style-type: none"> • Respects des usages locaux et paiement des charges sociales conventionnelles. • signature des Conditions générales (CG) de la Confédération relatives à l'achat de services (Annexe 2). • signature de la clause d'intégrité de la confédération (Annexe 4). • Extrait du registre du commerce daté de moins de 90 jours.
Critères d'aptitude	<ul style="list-style-type: none"> • Le soumissionnaire met à disposition dans l'équipe projet une personne clé avec expérience de 5 ans au minimum (diplôme d'architecture HES au minimum ou équivalent).
Critères d'adjudication / de sélection	<p>C1 : Prix 40% (Offre financière - Annexe 1) / selon la méthode T2</p> <p>C2 : Méthodologie pour le projet 30%</p> <p>C3 : Références de projets similaires 10% (Annexe 1)</p> <p>C4 : Compétences et expériences des personnes-clés 10% (Annexe 5)</p> <p>C5: Contribution au développement durable 10% (Annexe 6)</p> <p>Barème des notes de 0 à 5.</p>
Indemnités / prix :	-

Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce :

Qualités de l'appel d'offres	<ul style="list-style-type: none"> • Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises selon SIA 144 art. 23 ainsi que le RLMPVD art. 15. • La description du projet et des enjeux détaillée. • Les mandataires préimprimés sont mentionnés et les règles de leur participation/exclusion du marché sont correctes. • Les moyens d'appréciation, la pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiqués. • Les moyens d'appréciation, la pondération et la méthode de notation des critères d'aptitude sont clairement indiqués. • Les délais sont corrects. • Les membres du collège d'évaluation sont mentionnés nommément conformément à l'art. 12.3 SIA 144. • Les dispositions relatives aux droits d'auteur et à la confidentialité des documents déposés pour l'offre sont correctes.
Manques de l'appel d'offres	<ul style="list-style-type: none"> • La pondération et la méthode de notation du prix ne permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres. • Le nombre de personne impliquée dans le collège d'évaluation n'est pas mentionné et le niveau de compétences professionnelles de celles-ci non plus.
Observations de l'OMPr	<ul style="list-style-type: none"> • L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, et qu'il n'en respecte que partiellement les principes généraux. • L'OMPr regrette également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres. • Enfin, l'OMPr regrette que dans cette procédure ouverte, le maître d'ouvrage ne bénéficie pas d'un regard extérieur de par l'absence d'une personne externe dans le collège d'évaluation.



sia

société suisse des ingénieurs et des architectes
coordination romande

CRAIA

Conférence Romande des Associations
d'Ingénieurs et d'Architectes